

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15	Présents 10	Exprimés 12
-------------------	----------------	----------------

6- 0803/2024

Date de la convocation

1^{er} mars 2024

Date d'affichage

1^{er} mars 2024

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
------------	-------------	-----------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 8 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusé : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à Mme Elisabeth POUTS), M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), M. Frédéric CATHALOGNE, Mme Sandrine DUMARTIN.

Secrétaire de séance : M. Yannick CLAVERIE.

Objet : révision du règlement intérieur du cimetière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur du cimetière afin de pouvoir gérer les éventuels travaux et inhumations.

Ce règlement établi le 22 janvier 2020 doit évoluer afin de permettre de redéfinir l'ensemble des règles qui permettront une utilisation paisible et harmonieuse des lieux et d'actualiser les tarifs votés précédemment.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- autoriser le Maire à signer ledit règlement ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce règlement intérieur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

